

|   |   |   |              |                   |
|---|---|---|--------------|-------------------|
|  |   | <b>Compte-rendu</b><br><b>Réunion de concertation du 27/03/2018</b><br><i>Saint-Maurice-La-Clouère (86)</i> |              | <b>17/04/2018</b> |
| <u>De :</u>   |  | <u>A :</u>  | Participants |                   |
| <u>Objet :</u>  | <b>Projet éolien de SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE (86)</b><br><i>Atelier n°2</i>       |   |              |                   |

## INTRODUCTION

### Présents (10 personnes environ)

**Habitants de la commune de Saint-Maurice-La-Clouère** et des alentours.

**EPURON** : Thomas HALBERT – Chef de projets en charge du projet de Saint-Maurice-La-Clouère ; Clément MIONE – Chef de projets ; Yvonik GUEGAN – Chef de projets ; Lilian TRONCHE – Chefs de projets ; Maud MAURY.

**Résonances CFP** : Dominique DRUGE – Facilitateur ; Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

### Rappel historique

La société **EPURON** a opté pour une phase de concertation innovante avec la mise en place de deux réunions de concertation pendant la phase d'élaboration du projet éolien de Saint-Maurice-la-Clouère. Après avoir animé une première réunion le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 19h00 à l'Espace Allard à Saint Maurice-la-Clouère, il a été réalisé un deuxième atelier, le 27 mars 2017 à 19h00, à la salle Yves Girard.

Les habitants et élus de Saint-Maurice-la-Clouère ont été avertis par affichette dans leur boîte aux lettres une dizaine de jours avant l'atelier. Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des affichettes à destination des cadres d'informations officielles de leurs mairies respectives. Au travers de cette communication, les riverains dans ce périmètre de 6 km ont été conviés à cet atelier.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles ont également été conviés par un appel téléphonique.

La société **EPURON** a confié la conception et l'animation de cette réunion à la société **Résonances CFP** représentée par Madame *Delphine CLAUX*, experte dans le domaine de l'éolien et à Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur.

Lors de cet atelier, les participants ont répondu à la question suivante :

**Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?**

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : CONTENU DE L'ATELIER

### Bilan de la concertation du premier atelier

---

Tout d'abord, il est fait un bilan de la concertation de la première réunion de concertation. Les participants sont remerciés pour ce premier travail réalisé en atelier. Ainsi, il a été retenu les éléments suivants, partagés par le groupe :

- Des personnes ont pris l'initiative de venir alors qu'elles n'étaient pas inscrites ce qui a mobilisé plus de personnes que prévues - au total environ 35 personnes étaient présentes ;
- Les participants se sont montrés concernés et impliqués par le projet ;
- Des personnes ont manifesté leur opposition au projet alors que d'autres ont manifesté leur soutien ;
- La plupart des grandes problématiques liées à l'éolien ont été abordées.

### Présentation

---

L'objectif de cet atelier était que les participants réfléchissent sur l'apport du parc éolien dans leur quotidien et proposent des mesures d'accompagnement adaptées à leur territoire.

Madame *Delphine CLAUX* répond, au travers d'un diaporama, aux questions suivantes :

- Quel est le projet ?
  - Une présentation du projet est à nouveau réalisée à destination des participants qui n'étaient pas là au premier atelier ;
- Quelles sont les retombées du projet pour le territoire ?
  - L'alimentation en énergie de foyers ;
  - La quantité de CO2 évité ;
  - Le montant investi par la société pour ce projet ;
  - La fiscalité liée au projet.
- Quelques pistes pour les mesures d'accompagnement ?
  - Sont présentés dans un premier temps les mesures règlementaires mises en place puis l'échange sur les mesures d'accompagnement est lancé.

Des questions sont posées lors de cette présentation dont notamment :

- Quelle est la distance entre les éoliennes E1 et E2 ?

La distance entre les éoliennes E1 et E2 est de 1.75 km.

- Quel montant représente la fiscalité ? Quelle est l'indemnité du propriétaire ?

Comme toute industrie, un parc éolien est assujéti à des impôts que sont l'IFER, la CFE, la CVAE et la taxe foncière. Des clés de répartition sont également définies entre l'intercommunalité et la commune.

Aujourd'hui, dans le cas d'une fiscalité unique, la répartition de l'IFER est de 70% pour l'intercommunalité et 30% pour le département en l'état actuel de la loi de finance. Ces clés de répartition entre la commune et l'intercommunalité peuvent évoluer d'un commun accord. Aujourd'hui, la société EPURON indique que la commune percevrait environ 800 000 € et l'intercommunalité 1 000 000 € sur 20 ans.

Les riverains bénéficient également de mesures d'accompagnement dont l'objectif est de les définir dans cet atelier afin que le parc éolien puisse bénéficier à tous les habitants.

Il est expliqué que le propriétaire du terrain qui accueille une éolienne reçoit une indemnité comprise entre 5 000 € et 10 000 € en fonction de la puissance de la machine. Lorsque le propriétaire et l'exploitant agricole sont distincts, il y a une répartition entre les deux, généralement 50:50. Toutefois, il s'agit du droit privé.

- Quelle est l'impact sur les oiseaux migrateurs ?

Au total, 28 heures d'observation ont été réalisées pour le suivi des migrateurs postnuptiaux et 36 h pour le suivi des migrateurs pré-nuptiaux. Le flux migratoire qui a été observé par les ornithologues au printemps est faible. Il n'existe aucune zone de concentration de la migration sur le site. Le flux migratoire sur Saint Maurice La Clouère en automne est assez classique de ce que l'on peut attendre sur un site de plaine tant par le nombre d'individus que par le nombre d'espèces. Le passage de la grue cendrée peut être parfois important. Toutefois, de part le monde très peu de cas de mortalité directe de la Grue Cendrée due aux éoliennes que ce soit en Allemagne, en Espagne, ou aux Etats Unis. Le pays qui recense le plus de collision est l'Allemagne avec seulement 7 cas dont une partie au moins provient d'oiseaux percutant des éoliennes proches des zones de halte.

- Pourquoi ne pas entretenir et développer des barrages hydroélectriques ?

Les barrages hydroélectriques sont par essence dans des vallées qui font aujourd'hui l'objet de protection via le réseau Natura 2000 pour des raisons de biodiversité et de préservations d'espèces patrimoniales. Il est aujourd'hui difficile de développer ce type d'énergie.

## Travail sur le thème – 2<sup>ème</sup> temps de l'atelier

---

L'objectif de cet atelier est de faire ressortir quels seraient les besoins du territoire et de voir comment le parc éolien, dans son élaboration, pourrait contribuer à son développement ou faciliter le quotidien des habitants. Les participants sont encouragés à trouver de nouvelles mesures d'accompagnement du projet, à les hiérarchiser et à réfléchir également à l'échelle des territoires limitrophes. Ces éléments sont retranscrits ci-après.

Un seul sous-groupe a été réalisé car plusieurs personnes opposées au projet ont quitté l'atelier et ne pas y participer. A noter qu'un seul animateur est présent dans ce groupe et un représentant de la société EPURON est présent en tant qu'observateur. Le reste des responsables de projets sont à l'écart, non visible du sous-groupe. Aussi ce dernier a pu s'exprimer sans pression éventuelle de ces derniers.

Les mesures proposées par ce sous-groupe sont les suivantes, classées par ordre de priorité (de la plus prioritaire à la moins prioritaire) :

- 1- Création d'une commission paysagère ayant pour vocation à dédommager les personnes qui ont « *un préjudice visuel* » avec la création du projet ;
- 1- Dédommagement par la société EPURON en cas de vente, des pertes de la valeur immobilière occasionnées par le parc éolien ;
- 2- Curer les fossés ;
- 2- Refaire les routes qui sont en enrobés ;

- 3- Remettre des arbres au niveau du poste de livraison, « *planter de façon convenable et bien* » ;
- 4- Création d'une piscine communale comme pour faire comme le territoire de Civaux (accueillant la centrale nucléaire) ;
- 5- Réaliser la rénovation énergétique de l'école ;
- 6- Créer une salle de spectacle.

## Restitution au groupe plénier

---

Le travail en sous-groupe est restitué à l'ensemble des personnes restantes dont notamment l'ensemble de l'équipe **EPURON** et Monsieur le Maire de Saint-Maurice-La-Clouère.

Monsieur le Maire de Saint-Maurice-La-Clouère réagit à la lecture de certaines mesures. Ainsi, il exprime qu'il ne souhaite pas accueillir une piscine car tout d'abord, ce type d'équipement est géré par l'intercommunalité et qu'il est souvent déficitaire. Il explique également que l'école est bien isolée. Elle a été refaite en 1992 et comprend notamment des double-vitrages et une isolation de qualité. Enfin, il ajoute que plutôt de créer une salle de spectacle, il serait judicieux d'équiper la salle de Gençay de gradins rétractables comme sur le territoire de Chauvigny.

Il propose d'autres mesures comme la réfection dans l'école de la verrière de la salle de motricité, la réfection également du sol de la salle de sport avec la mise en place d'une résine et des lignes au sol ou enfin la réfection du toit et de le changement de l'éclairage de la salle dans laquelle nous sommes (Salle Yves Girard).

## 2<sup>eme</sup> PARTIE : PARTAGE EN SEANCE PLENIERE

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui, à tour de rôle s'expriment brièvement sur leur ressenti de la soirée d'information. Globalement, ils nous font part :

- Un participant se dit étonné du déroulé de la soirée, il dit que cela lui fait penser à du time sharing du Time-Sharing<sup>1</sup> ;
- Certaines personnes se disent déçues du peu de participants à l'atelier ;
- D'autres réagissent au fait que quelques participants interviennent sur les mesures d'accompagnement alors qu'ils ne font parties de la commune.

La société **EPURON** remercie les participants pour leur travail et indique qu'elle en tiendra compte pour la rédaction de ces mesures. Elle sera vigilante à leur faisabilité.

La société **EPURON** indique qu'elle tiendra au courant les habitants du territoire de la suite du projet. La forme reste à définir : lettre, exposition, site Internet... ou une combinaison de ces différents moyens.

---

<sup>1</sup> Location en temps partagé : est un type de location principalement à but touristique qui consiste à occuper un logement durant une période courte en échange d'une participation financière inférieure à l'achat du bien.

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.